



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/012/STAT**

**SÉANCE DU 26 MAI 2020**

**OBJET** : STATIONNEMENT  
Actualisation 2020 de l'organisation générale du stationnement payant.

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 mai 2020 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire, de manière présentielle dans la salle des commissions de l'hôtel de ville, et de manière dématérialisée.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avait donné procuration** : Xavière MERCURI à Joseph TAFANI ; Armand PAPI à Véronique MAGLIOLO ; Antoine ACQUATELLA à Gaby BIANCARELLI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Jacqueline BARTOLI ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Didier REY à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Antoinette CUCCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de Madame la première Adjointe, déléguée aux affaires maritimes et de Monsieur le deuxième Adjoint délégué à la gestion du stationnement, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

En raison du confinement lié à l'épidémie du COVID-19 et considérant que les usagers disposant d'abonnements non riverains, n'ont pas pu se déplacer et donc utiliser les zones de stationnement correspondant à leur abonnement, il est proposé la mise en place, à titre exceptionnel et exclusivement pour l'année 2020, de tarifs d'abonnements spéciaux dont le montant tient compte de la période de confinement.

Par ailleurs, afin de permettre aux usagers détenteurs d'un abonnement sur l'un des parkings P0 ou P1 du centre-ville, de disposer d'une solution de report en cas de saturation de ceux-ci, il est proposé de les autoriser à stationner dans la cour de l'école Marie et Toussaint MARCELLESI lors de sa période de disponibilité pendant les vacances scolaires estivales.

Suite à l'installation d'un dispositif de barrière automatique à l'entrée de la cour inférieure de l'école Joseph PIETRI, il est proposé de lever la suspension des abonnements estivaux appliquée à ce parking (suite à la création du parking privé voisin) et de reprendre la tarification précédemment appliquée.

Il est donc proposé de compléter la délibération n° 19/043/REG-STAT du 11 avril 2019 par les dispositions tarifaires détaillées ci-dessous.

En raison du confinement lié à l'épidémie du COVID-19 et considérant que les usagers disposant d'abonnements dans le parking et l'impasse du Centre Culturel communal, n'ont pas pu se déplacer et donc utiliser les zones de stationnement correspondant à leur abonnement, il est proposé la mise en place, à titre exceptionnel et exclusivement pour l'année 2020, de tarifs d'abonnements spéciaux dont le montant tient compte de la période de confinement.

Il est donc proposé de compléter la délibération n° 16/105/REG-STAT du 03 octobre 2016 par les dispositions tarifaires détaillées ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 : TARIFS EXCEPTIONNELS MIS EN PLACE EN 2020 SUITE A L'EPIDEMIE DU VIRUS COVID 19**

La délibération n° 19/043/REG-STAT du 11 avril 2019 est complétée comme suit :

**1°/** L'article 2.2 de la délibération en vigueur relatif au **STATIONNEMENT SUR VOIE PUBLIQUE** est complété par le type d'abonnement suivant :

TYPE ABONNEMENT	TARIFS ABONNEMENTS RESIDENTS VOIE PUBLIQUE	SUPPLEMENT POUR ACCES PARKING
Juillet à décembre	40 €	10 €

**2°/** L'article 3.3 de la délibération en vigueur relatif au **STATIONNEMENT SUR PARKINGS HORS DOMAINE PORTUAIRE** est complété par le type d'abonnement suivant :

TYPE ABONNEMENT	PARTIEL « jour » 07 h → 19 h	PARTIEL « nuit » 15h → 3h	STANDARD 24H Sans limitation
Juillet à décembre	25 €	25 €	50 €

**3°/** Les abonnements relatifs au **PARKING A ACCES RESERVE DES PRINCES DU GOLFE** (prévus à l'article 6 de la délibération en vigueur) bénéficieront de l'une des remises suivantes.

ABONNEMENT STANDARD 24 H Sans limitation	Remise	Montant après remise
2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	exonération	0 €
1 <sup>er</sup> semestre 2020	(- 40 %)	50 €
Annuel ou forfait 12 mois	(- 20 %)	125 €

4°/ Les locations d'emplacements réservés sur le **PARKING A ACCES RESERVES DE COVASINA** (prévues à l'article 6 de la délibération en vigueur) bénéficieront d'une remise de 20 % sur le montant de la location.

5°/ Le montant des abonnements de stationnement : **parking et impasse du centre Culturel communal** (prévus à l'article 1 de la délibération n° 16/105/REG-STAT du 03 octobre 2016)

ABONNEMENT	Remise	Montant après remise
2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	exonération	0 €
1 <sup>er</sup> semestre 2020	(- 40 %)	60 €
Annuel ou forfait 12 mois	(- 20 %)	160 €

## **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DEFINITIVES COMPLEMENTAIRES**

L'article 6 de la délibération n° 19/043/REG-STAT du 11 avril 2019 en vigueur est complété par les dispositions suivantes :

- **Cour d'école M&T MARCELLESI** : Les abonnés de la voie publique et des parkings P0 et P1 sont autorisés à se stationner dans le parking M&T MARCELLESI durant les vacances scolaires en cas de saturation de places.
- **Cour d'école inférieure J. PIETRI** : Un RIB est nécessaire à l'obtention de l'abonnement dans la cour d'école inférieure J. PIETRI. L'abonnement sera délivré avec une télécommande d'une valeur de 70 €. Cette télécommande devra être restituée au plus tard 15 jours après la date de fin d'abonnement. Dans le cas contraire, une somme de 140 € (correspondant au remplacement de la télécommande) sera prélevée sur le compte bancaire de l'abonné(e).

## **ARTICLE 3 : SIGNATURES**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **ARTICLE 4 : RECETTES ET DEPENSES**

Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

